



PROGRAMME DE FORMATION

Assistant immobilier – BC03

Métiers & Certifications

RÉFÉRENCE
WF-0047

VERSION
V2026-001

ÉDITION
1 octobre 2026

DOMAINE
Métiers & Certifications



DURÉE
36 h



MODALITÉ
**Distanciel ·
Présentiel**



PROGRAMME
62 modules



CERTIFICATION VISÉE
RNCP40989
Niveau 5

🎯 Objectifs pédagogiques

Préparer la certification au titre professionnel correspondant à l'intitulé « Participer aux opérations courantes de gestion d'une copropriété » (RNCP34441BC03) L'assistant immobilier travaille dans un environnement codifié, avec des professionnels relevant d'une profession réglementée. A ce titre, il doit maintenir le niveau de ses connaissances réglementaires en assurant en continu une veille juridique relative au secteur de l'immobilier, afin de tenir compte des réglementations applicables et de leurs modifications.

Public visé

Tout public – Salariés – Entreprises – Alternants – Travailleurs indépendants – Demandeurs d'emploi – Particuliers en reconversion professionnelle.

Assistant(e) immobilier Gestionnaire locatif

Négociateur(trice) immobilier

Prérequis

Aucune connaissance théorique particulière en « Participer aux opérations courantes de gestion d'une copropriété » n'est exigée. Une première expérience professionnelle ou une pratique du domaine concerné est recommandée.

Comprendre et s'exprimer en français

Disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone compatible

Disposer d'une connexion Internet stable

Posséder une adresse électronique personnelle

Maîtriser les usages numériques nécessaires à l'utilisation d'une plateforme de formation

Utiliser un navigateur Internet récent : Edge, Chrome, Firefox, Safari ou équivalent

Certification visée

Assistant immobilier — RNCP40989 · Niveau 5

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION · enregistrement en vigueur jusqu'au 06/09/2030.

La formation prépare à cette certification ; sa délivrance relève exclusivement du certificateur, sous réserve de réussite aux épreuves.

Modalités et déroulement

Formation réalisée à distance sur la plateforme WILL FORMATION, avec accès individuel aux contenus pédagogiques, vidéos, exercices, quiz et travaux pratiques. Un accompagnement pédagogique est assuré pendant toute la durée du parcours. Des classes virtuelles ou rendez-vous individuels peuvent être organisés lorsqu'ils sont prévus dans le parcours.

Sur demande et sous réserve de disponibilité, un espace équipé peut être proposé. L'adresse, les horaires, les équipements disponibles et les conditions d'accessibilité sont communiqués avant l'inscription.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation
- Exercices d'application
- Travaux individuels
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme LMS
- Vidéos explicatives
- Supports téléchargeables
- Fiches de synthèse
- Quiz et exercices interactifs
- Modèles de documents
- Assistance technique
- Tutorat pédagogique

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de positionnement ou évaluation diagnostique avant l'entrée en formation
- Évaluations formatives tout au long du parcours
- Exercices pratiques, études de cas, quiz et QCM
- Évaluation finale permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques
- Passage des épreuves de certification lorsque la formation prépare effectivement à une certification

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Lorsque la formation prépare à une certification, le participant est présenté aux épreuves prévues par le certificateur, sous réserve de remplir les conditions requises. La délivrance de la certification relève exclusivement du certificateur ou du jury compétent et ne peut être garantie par WILL FORMATION.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins lors de leur demande d'inscription. Une étude personnalisée est réalisée afin de définir les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles appropriées. Lorsque le besoin ne peut pas être satisfait directement, une orientation vers un partenaire ou une structure spécialisée est proposée.

Référent handicap : handicap@will-formation.com

Tarifs et financement

Financement personnel (CPF) : **2 090 €**

OPCO : **1 368 €**

FIF PL : **1 070 €**

FAFCEA : **1 070 €**

AGEFICE : **2 368 €**

France Travail : **3 368 €**

Tarifs indicatifs TTC, par participant, en vigueur à la date d'édition du présent programme. Ils ne constituent ni une offre contractuelle ni un engagement de prise en charge : la mention d'un dispositif ne vaut pas accord de financement. Toute prise en charge reste soumise à l'éligibilité du bénéficiaire et à l'accord préalable du financeur. Les conditions tarifaires applicables sont celles confirmées au devis, à la convention ou au contrat de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009.
WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

62 modules — durée totale 36 h.

01	Administration et organisation de la copropriété	24	La rémunération du syndic de copropriété
02	Assemblée générale, conseil syndical et syndic	25	La responsabilité du syndic de copropriété
03	Les charges de copropriété	26	La carence, l'empêchement et l'absence du syndic de copropriété
04	Le contrôle des comptes de la copropriété	27	Le conseil syndical
05	Le champ d'application du statut de la copropriété	28	La syndicat des copropriétaires
06	La division de l'immeuble en lots de copropriété	29	L'existence et le rôle du syndicat des copropriétaires
07	Les droits des copropriétaires	30	La responsabilité du syndicat des copropriétaires
08	La répartition des charges de copropriété	31	Les syndicats secondaires, divisions de copropriété et unions des syndicats
09	Les modifications de répartition des charges de copropriété	32	Les dispositions particulières concernant les copropriétaires en difficulté
10	Le paiement des charges de copropriété	33	Les actions en justice dans la copropriété
11	La vente des lots de copropriété	34	Les actions collectives et individuelles
12	Les formalités destinées à améliorer l'information de l'acquéreur du lot	35	Les règles de procédure
13	Les autres aspects de la vente des lots de copropriété	36	La juridiction compétente
14	Les AG de copropriétaires	37	La prescription extinctive
15	Fonctionnement des assemblées générales de copropriétaires	38	Petites copropriétés et copropriétaires à deux
16	Les AG de copropriétaires (suite)	39	La gestion comptable du syndicat des copropriétaires
17	Les recours contre les décisions de l'assemblée générales de copropriétaires	40	La normalisation comptable
18	Le syndic de copropriété	41	Les documents de synthèse annuelle et d'information des copropriétaires
19	La désignation du syndic de copropriété	42	Les règles de fonctionnement des comptes
20	La durée des fonctions du syndic de copropriété	43	Les salariés de la copropriété
21	Les fonctions et obligations du syndic de copropriété	44	Les particularités du statut social
22	La gestion financière et comptable du syndic	45	L'embauche
23	Subventions et conventions particulières	46	Les conditions d'emploi

47	La rupture du contrat de travail	55	La vente de l'immeuble démembré
48	La protection sociale	56	Les incidences fiscales du démembrement de propriété
49	Les associations syndicales de propriétaires	57	Le démembrement et la TVA
50	Que sont les ASL ?	58	Le démembrement et les droits d'enregistrement
51	La constitution d'une association syndicale libre	59	Démembrement et IFI
52	Le démembrement de propriété	60	Les résidences – services
53	Les caractéristiques générales du démembrement de propriété	61	Les copropriétés en pré-difficulté
54	Le droit aux revenus et l'obligation aux charges des titulaires de droits démembrés sur un immeuble	62	Les copropriétés en difficulté